## **RECU FISCAL Nº 20121000019**

A l'attention de M ou Mme Etienne Villemain 126 rue legendre 75017 Paris

Chère amie, Cher ami,

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal correspondant à votre don généreux au profit de notre association. Ce dernier, établi en un exemplaire original, est à joindre à votre prochaine déclaration d'impôts 2012 pour l'exercice fiscal 2011.

Vous remerciant très sincèrement pour votre soutien qui nous permet aujourd'hui et demain de continuer à nous développer, nous vous assurons de nos sentiments les plus dévoués.

Guillaume de Chateauvieux Président de Lazare

La Maler

# REÇU ASSOCIATION (ARTICLES 200 ET 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

#### NOM DE L'ASSOCIATION:

LAZARE, Association déclarée sous la régie de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 aoôt 1901, ayant son siège social au 1 rue de Plâtre - 75004 PARIS

Nom du donateur : M ou Mme Etienne Villemain

Adresse du donateur : 126 rue legendre 75017 Paris

L'association " LAZARE " reconnaît avoir reçu à titre de don la somme de : 2000 €

Votre don de **2000** € est déductible à **75** %. (le coût réel de votre don est de 500 € )

Date de paiement : 29/10/2012

Forme : Financière

Mode de versement : Carte bancaire

Fait le: 29/10/2012

reçu fiscal nº 20121000019

#### Objet social:

Développer en France et à l'étranger des lieux de vie partagés entre des personnes sans domicile fixe ou isolées et des personnes actives et intégrées dans la société.

> Trésorier, HUBERT DE TORCY

### **DISPOSITIONS D'ORDRE FISCAL**

En application de la loi:

 Votre don est déductible à hauteur de 75% de votre impôt sur le revenu dans la limite de 521 € Au-delà de cette somme, les dons versés ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % dans les limites de 20 % du revenu imposable.